

## 3.2 LES INFRASTRUCTURES

### DESSINER LES ROUTES PAR RAPPORT AU PAYSAGE

Dans le Lauragais, peu de routes ignorent le paysage qu'elles traversent. En se collant au plus près du sol et en suivant les courbes de niveaux, elles respectent l'esprit des lieux sans s'imposer au paysage.

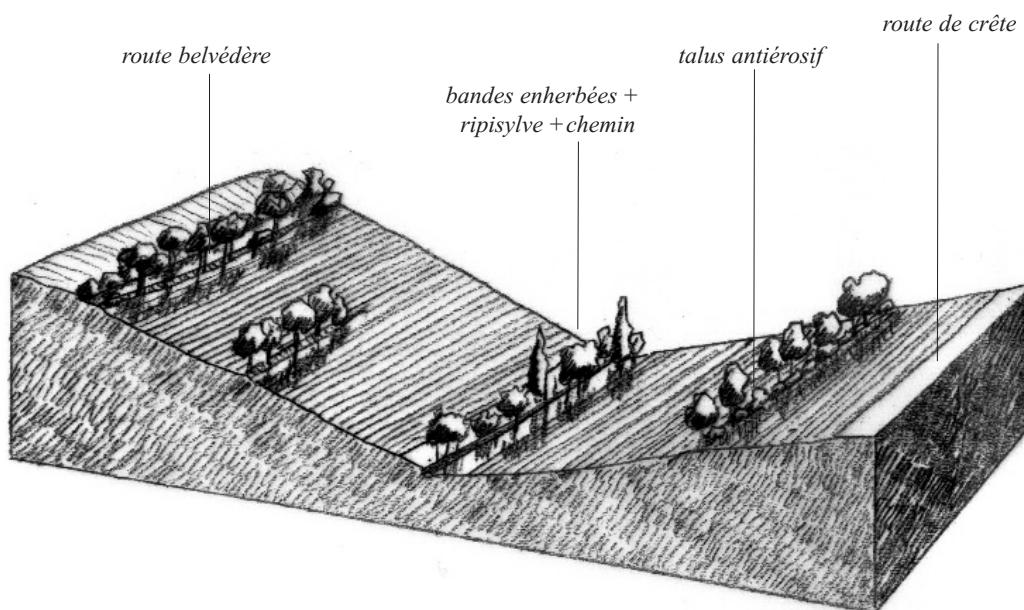
Afin de continuer cette manière de faire, les routes futures doivent respecter les règles suivantes :

- éviter les déblais/remblais
- suivre les courbes de niveaux
- s'entourer d'alignements ou de haies bocagères
- favoriser des ouvrages d'art de qualité inspirés des modèles lauragais.

En un mot, les routes doivent être dessinées en fonction du site dans lequel elles s'inscrivent et non pas être "paysagées" (c'est-à-dire badigeonnée de verdure) à posteriori.

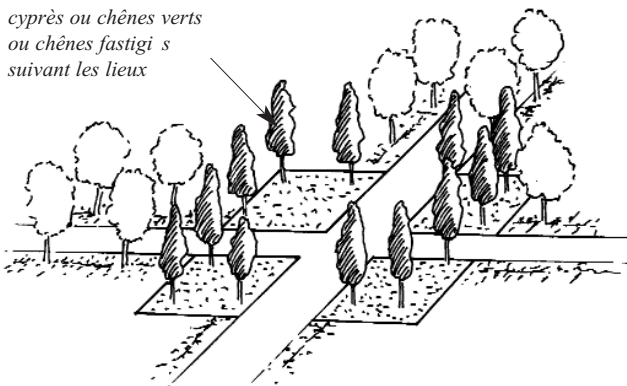


*Route qui suit le relief.*



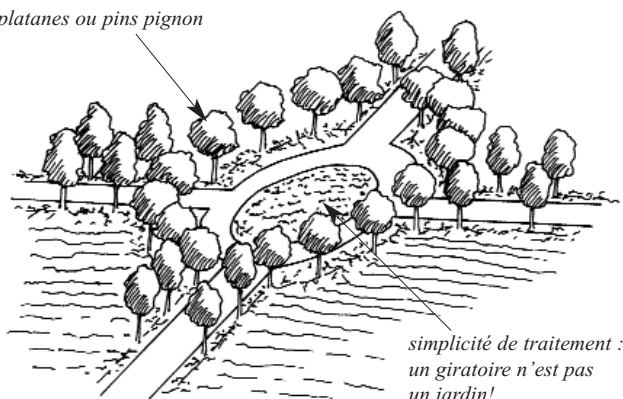
### les carrefours plans

*cyprès ou chênes verts  
ou chênes fastigiés  
suivant les lieux*



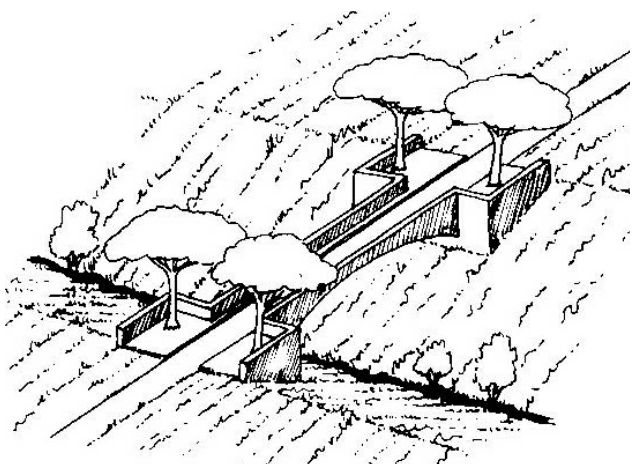
### les giratoires

*platanes ou pins pignon*



Certaines essences plantées en grand nombre par effet de mode et sans référence au lieu ont pour effet de banaliser nos paysages. Si elles ne sont pas à proscrire systématiquement, elles doivent toutefois être traitées avec intelligence et parcimonie tels les *Prunus pissardii*, les acacias-boule, les érables *negundo* panachés, les érables pourpres...

### les ponts



*ouvrage cadre type moderne standardisé qui ne parle ni du paysage ni d'un savoir faire local.*



*ouvrage d'art*

### La méthode

- dessiner les projets par rapport à un paysage en suivant au maximum les courbes de niveaux, en tenant compte des cadrages visuels, en évitant au maximum les déblais-remblais.
- faire travailler ensemble ingénieurs des routes avec architectes-paysagistes et architectes d'ouvrages d'art dès les premières esquisses.
- s'inspirer des typologies lauragaises (routes de crêtes, routes suivant les courbes de niveaux, ouvrages d'art).

## CONFORTER LE PAYSAGE DES ROUTES

Les alignements d'arbres le long des routes du pays lauragais représentent un véritable patrimoine culturel.

Aujourd'hui, à l'ère de l'automobile où la place des routes devient de plus en plus prégnantes dans nos paysages, il est important de renouer avec cette tradition, qui intègre les routes dans le paysage et signale la présence humaine.

Pour des raisons de sécurité, les arbres doivent être plantés à une distance de 7m à partir du bord de la route. Cela permet aussi le passage d'une piste cyclable ou un futur élargissement de voie.

Si le platane est devenu l'arbre d'alignement par excellence, on a tendance à oublier les autres essences pourtant locales, bien adaptées et qui nous parlent tout autant du Lauragais

### arbres d'alignement

sols siliceux (Montagne Noire)

- frêne (*Fraxinus angustifolia* et *Fraxinus excelsior*)
- châtaignier (*Castanea sativa*)
- chênes (*Quercus robur* et *Quercus pubescens*)
- hêtre (*Fagus sylvatica*)

sols argilo-humides (*Sillon Lauragais*)

- tilleuls (*Tilia cordata* et *Tilia platyphyllos*)
- mûrier (*Morus*)
- micocoulier (*Celtis australis*)
- chênes (*Quercus robur* et *Quercus pubescens*)
- saule blanc (*Salix alba*)

sols secs (versants sud et calcaire)

- chêne vert (*Quercus ilex*)
- pin pignon (*Pinus pinea*)
- pin d'Alep (*Pinus halepensis*)
- micocoulier (*Celtis australis*)
- cèdre (*Cedrus libani* ou *atlantica*) pour les entrées de châteaux et de métairies
- amandier (*Prunus amygdalus*) pour les petites routes de campagne
- et bien sûr le platane (*Platanus x acerifolia*) pour les routes majeures

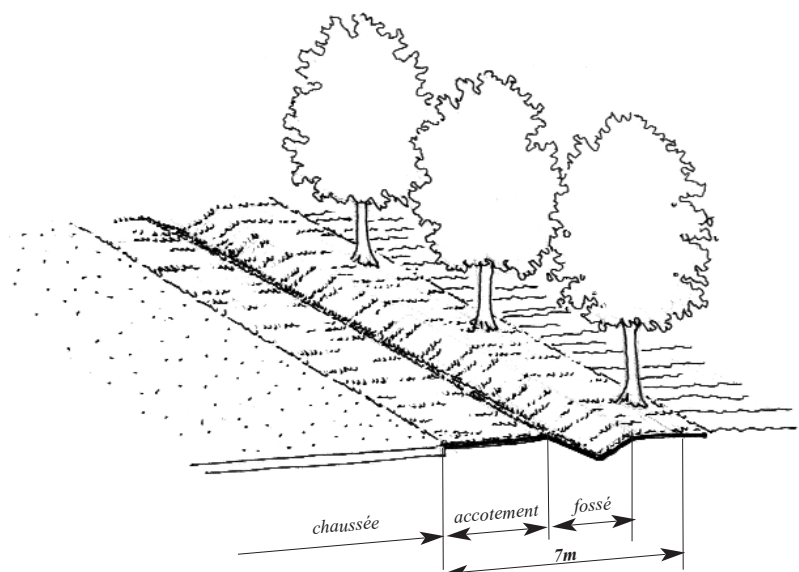


Allée de tilleuls



Allée de platanes

### coupe-type de plantation des routes





*exemple de traitement récent d'une route départementale*

## **La méthode**

- traiter l'aspect paysager en même temps que l'aspect technique routier.
- acheter l'emprise foncière nécessaire au traitement ou planter sur les parcelles agricoles dans le cadre de mesures agro-environnementales.
- prendre conseil auprès du paysagiste-conseil de l'Etat ou du CAUE ou le cas échéant confier une mission à un architecte-paysagiste.

### financements possibles :

- Chambre d'Agriculture, Communautés de Communes, Conseil Général, Conseil Régional et Europe pour les routes communales.